

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

VALENCE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	3
1.1 La section de fonctionnement	4
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement	4
1.1.2 Les recettes de fonctionnement	8
1.2 La section d'investissement	14
1.2.1 Les dépenses d'investissement	14
1.2.2 Les recettes d'investissement	18
2 PRESENTATION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL	20
2.1 Bilan au 31 décembre 2022	20
2.2 La structure de la dette	20
2.2.1 Répartition par prêteur	21
2.2.2 Evolution du risque de taux	21
3 LES BUDGETS ANNEXES	22
3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg	22
3.2 Le Budget annexe Parkings	24

INTRODUCTION

Le compte administratif rend compte de l'exécution budgétaire de l'année écoulée et détermine le résultat d'exécution pour la section de fonctionnement et d'investissement.

D'une manière générale, le résultat du Compte administratif 2022 est excédentaire en Fonctionnement et déficitaire en Investissement.

Certains tableaux intègrent une comparaison avec l'année 2020. Ces comparaisons doivent être appréhendées avec précaution, compte tenu du caractère financier exceptionnel de l'année 2020 liées aux conséquences de la crise sanitaire. S'il est important de constater l'évolution financière sur une période plus longue, l'évaluation financière conduite en rapport à l'année 2021 pourra paraître à ce titre plus pertinent pour certaines comparaisons.

La première partie de ce rapport présente et analyse globalement l'exécution budgétaire. La seconde partie traite de l'état de la dette et de la trésorerie. La troisième partie est consacrée aux budgets annexes

1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Les réalisations de l'exercice 2022 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	81 083 789,99 €	86 957 854,92 €
INVESTISSEMENT	38 012 108,58 €	25 093 527,00 €

En €	Résultat de clôture de 2021 (1)	Part affecté à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice 2022 (3)	Résultat de clôture 2022 (4=1-2+3)	Soldes des restes à réaliser Recettes-dépenses (5)	Résultat cumulé avec les reports (6 = 4+5)
Investissement	2 525 534,67 €		-12 918 581,58 €	- 10 393 046,91 €	-2 611 485,30 €	-13 004 532,21 €
Fonctionnement	19 479 228,53 €	- €	5 874 064,93 €	25 353 293,46 €		25 353 293,46 €
TOTAL	22 004 763,20 €	- €	7 044 516,65 €	14 960 246,55 €	- €	12 348 761,25 €

Le résultat de clôture 2022 (colonne 4 du tableau) reprend le résultat antérieur de 2021. Ces résultats sont conformes avec ceux du compte de gestion transmis par le Comptable des Finances Publiques à la collectivité

Le résultat global cumulé 2022 (colonne 6 du tableau) prend en compte les restes à réaliser.

La délibération d'affectation du résultat, qui est adoptée lors du Budget Supplémentaire 2023, détermine la part de l'autofinancement destinée à la couverture du déficit et des opérations d'équipement.

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Chapitre	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
011	Charges à caractère général	13 933 752,83 €	14 852 358,05 €	17 134 505,62 €	2 282 147,57 €	10,89%
012	Charges de personnel	34 442 918,48 €	36 596 047,51 €	39 519 815,71 €	2 923 768,20 €	7,12%
014	Atténuation de produits	3 025 824,19 €	3 440 893,00 €	3 389 349,00 €	- 51 544,00 €	5,84%
65	Autres charges de gestion courante	9 748 113,77 €	9 433 335,25 €	9 818 310,73 €	384 975,48 €	0,36%
66	Charges financières	976 904,30 €	813 661,05 €	856 819,76 €	43 158,71 €	-6,35%
67	Charges exceptionnelles	117 962,79 €	38 119,92 €	911 194,68 €	873 074,76 €	177,93%
68	Dotations aux provisions	- €	172 039,00 €	0,00 €	- 172 039,00 €	#DIV/0!
	TOTAL Dépenses réelles	62 245 476,36 €	65 346 453,78 €	71 629 995,50 €	6 283 541,72 €	7,27%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	7 416 818,58 €	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	- 4 415 829,20 €	S.O.
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	69 662 294,94 €	79 216 077,47 €	81 083 789,99 €	1 867 712,52 €	7,89%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 9.62 % en 2022 par rapport à 2021.

Cette évolution, certes significative, se doit d'être appréhendée à travers une analyse plus fine des chapitres les plus impactées.

Cette situation avait été anticipée lors des étapes budgétaires de l'année 2022 (Budget supplémentaire et Décisions modificatives), en permettant de faire évoluer le Budget en prenant en compte les profonds impacts du contexte national et international dans le budget de la collectivité

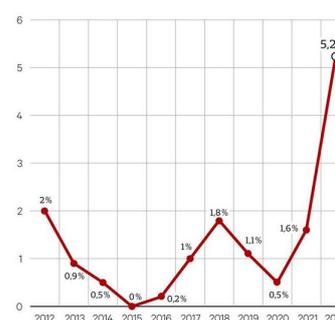
► Chapitre 011 : les charges à caractère général (17 135 M €)

En premier lieu, le contexte national impacte directement ce chapitre, l'inflation s'étant affichée à un niveau particulièrement élevé en 2022. Selon l'Insee, la hausse des prix à la consommation, calculée en moyenne annuelle, s'est élevée à 5,2 % sur l'ensemble de l'année

Ce chiffre témoigne d'une forte accélération par rapport aux années précédentes. Toujours sous cette forme de calcul, elle était en effet de 1,6 % en 2021 et de 0,5 % un an plus tôt.

En 2022, les charges du chapitre 011 ont enregistré une hausse de plus de 15 %. Ce chapitre subit pleinement l'inflation puisqu'il contient les achats de matières premières et les dépenses énergétiques.

Inflation : 2022, une année historique
Moyenne annuelle, en %



SOURCE : INSEE

1 - L'évolution des « Achats » (natures 60)

On constate ainsi une augmentation en valeur de presque 2 M € sur les postes de dépenses fluides.

Fluides					
Poste de dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution en valeur de CA 2021 à CA 2022	Evolution en % 2020/2022
Carburants	267 584 €	325 783 €	390 977 €	65 194 €	46,11%
Eau et assainissement	592 910 €	527 461 €	371 983 €	-155 478 €	-37,26%
Energie - Electricité - Chauffage	2 099 655 €	1 626 519 €	3 607 134 €	1 980 615 €	71,80%
TOTAL	2 960 149 €	2 479 763 €	4 370 094 €	1 890 330 €	47,63%

La politique conduite de maîtrise de la politique d'achat de matières et de fournitures autre que fluides a néanmoins permis de maîtriser les effets de cette hausse considérable.

En effet, ce poste de dépenses a augmenté de seulement 1 844 437 € euros entre 2021 et 2022 alors que le poste Energie - Electricité – Chauffage a lui augmenté de 1 980 615 €

Détail chapitre 011					
Poste de dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution en valeur de CA 2021 à CA 2022	Evolution en % 2020/2022
Achats de matières et de fournitures	6 028 287 €	6 075 308 €	7 919 745 €	1 844 437 €	31,38%
Autres services extérieurs	2 084 629 €	2 659 440 €	3 211 661 €	552 221 €	54,06%
Impôts et taxes versés	529 934 €	546 624 €	577 244 €	30 620 €	8,93%
Services extérieurs	5 290 902 €	5 570 986 €	5 425 856 €	-145 130 €	2,55%
TOTAL	13 933 753 €	14 852 358 €	17 134 506 €	2 282 148 €	22,97%

Pour rappel, l'année 2021 correspondait à un retour à un niveau « normal » de certaines dépenses suite à l'année atypique 2020 :

Les autres dépenses de nature 60 se maintiennent à un niveau quasi équivalent par rapport à 2021. Par exemple :

- Les achats de repas scolaires à 2,04 M€, soit – 60 k€
- Les vêtements de travail à 111 k€, soit – 7 k€ ;
- Les fournitures scolaires à 225 k€, soit +7 k€.

2 - Les prestations de services extérieurs (natures 61) : 5 425 856 €

Malgré l'impact subi de l'inflation sur certains types de dépenses, comme la maintenance (+ 40 k€), ce type de catégorisation de dépenses baisse de -145 k€ entre 2021 et 2022

Elle s'explique notamment par l'évolution de l'article C/ 614 : locations immobilières et les charges locatives et de copropriété (-150 k€). La dépense correspondante liée à la location de l'espace Jacques Brel sera rattachée à l'exercice 2023.

3 - Les autres prestations de services extérieurs (natures 62) : 3 221 661 €

La variation s'explique en premier lieu par le fait que le poste budgétaire relatif aux autres services extérieurs (natures 62) comprend les frais relatifs aux animations et manifestations qui avaient été pour la plupart annulés en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire (+ 397 k €)

Certaines catégorisations des dépenses associées correspondent également à celles qui, de par leurs caractéristiques, ont subies, les effets de l'inflation ou des hausses salariales :

Augmentation du compte C/ 62876 qui correspond à la refacturation par l'Agglo de l'éclairage des voies privées de la ville : + 120 k€ en raison de l'augmentation du prix de l'énergie

Augmentation des charges rattachées aux frais de nettoyage des locaux (de 50 k€

4 - Les impôts et taxes payés (natures 63) : 577 244 €

Ce type de dépense augmente de 5.60 % pour arriver à 577 244 €. Les variations correspondent essentiellement à celles de la taxe foncière (540 000 € en 2022 contre 504 000 € en 2021). Cette augmentation est due à la forte revalorisation des bases en 2022 en fonction de l'inflation.

➤ Chapitre 012 : les charges de personnel (39.5 M€)

Depuis l'année 2019, le chapitre 012 de la ville de Valence se répartit sur 2 budgets : le budget principal et le budget annexe parkings.

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
Budget Principal	34 442 918,48 €	36 596 047,51 €	39 519 815,71 €	2 923 768,20 €	7,12%
Budget Parkings	471 711,23 €	422 217,76 €	606 901,09 €	184 683,33 €	13,43%
TOTAL	34 914 629,71 €	37 018 265,27 €	40 126 716,80 €	3 108 451,53 €	7,20%

TOUS BUDGETS	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
Charges de personnel	34 914 930 €	37 018 265 €	40 126 717 €	3 108 452 €	7,20%
Charges de personnel /DRF*	55,53%	55,99%	55,25%		
Remboursement des charges de personnel	-909 333 €	-511 176 €	-305 850 €	205 326 €	-42,00%
Charges de personnel nettes	34 005 597 €	36 507 089 €	39 820 867 €	3 313 778 €	8,21%
Charges de personnel nettes/DRF*	54,08%	55,22%	54,82%		

*Dépenses réelles de fonctionnement Budget Principal et Budget Parkings

Sur le budget principal, les dépenses de personnel en 2022 ont augmenté de +7.99 % par rapport à 2021 et de +4.4 % en moyenne annuelle par rapport à 2019, dernière année connue non concernée par la crise sanitaire. Le Glissement Vieillesse Technicité estimé à +2% par an justifie globalement la moitié de l'évolution de la masse salariale sur la période 2019-2022, l'autre moitié s'expliquant par les multiples augmentations du SMIC et l'ajustement des effectifs pour répondre aux besoins des services.

Par rapport à l'année 2021, l'augmentation de la masse salariale s'explique par plusieurs phénomènes :

- Les différentes augmentations du SMIC,
- L'augmentation du point d'indice de 3.5 % à partir du mois de juillet,

- Une sensible augmentation des effectifs permanents payés, principalement liée à l'augmentation du taux de pourvoi des postes qui est passé en moyenne de 87.1 % en 2021 à 89.9 % en 2022

Autre fait marquant, l'année 2022 se caractérise par un taux d'absentéisme élevé, en moyenne supérieur de 0.87 points par rapport à 2021.

Sur le plan budgétaire, les principales variations constatées entre 2021 et 2022, sont les suivantes :

- la rémunération des agents titulaires : + 1 119 K€, (dont 772 K€ sur la rémunération principale),
- la rémunération des agents non titulaires + 803 K€, (dont 684 K€ sur la rémunération principale),
- la rémunération du personnel extérieur : +205 K€ (principalement les apprentis),
- les impôts divers et autres versements : + 42 K€,
- les cotisations et autres charges diverses : +703 K€.(principalement les cotisations URSSAF et retraite)

Sur le budget annexe parkings, les dépenses de personnel ont augmenté de 15 %.

Cette évolution importante s'explique par un ajustement des effectifs à la hausse tout au long de l'année lié à au stationnement résident cumulé aux effets de contexte cités pour le budget principal

➤ **Chapitre 014 : Atténuation de produits (3,39 M€)**

Atténuation de produits	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
	3 025 824,19 €	3 440 893,00 €	3 389 349,00 €	-51 544,00 €	5,84%

Ce chapitre retrace par ailleurs à la marge les remboursements d'impôts pour dégrèvement de contribuable et un prélèvement au titre de la péréquation nationale entre territoire.

Principalement, on retrouve le versement d'une attribution de compensation de la ville à l'Agglomération. Pour rappel, cette opération compile de nombreux éléments : à l'origine des recettes de fiscalité et de dotation transférées en 2010, par la suite de nombreux transferts de charges liées à la montée en charge des compétences, puis des effets redistributifs entre communes du fait du pacte financier et fiscal de l'Agglomération, enfin les facturations croisées de services mutualisés et de frais de gestion... qui sont préfinancés par la ville en année n et font l'objet de régularisation en n+1. Ainsi, des évolutions règlementaires demandées par la Chambre régionale des comptes ont abouti à un basculement en investissement d'une partie de cette dépense. Le niveau atteint en 2020 était particulièrement bas ; 2021 présentait une valeur moyenne qui s'est confirmée en 2022

➤ **Chapitre 65 : les subventions et les participations versées (9,4 M€)**

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires (le SDIS), les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus.

Il est à noter un ajustement du versement de la contribution au SDIS de l'ordre de 75 k €

Détail des subventions et participations :

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
SDIS	3 239 458,00 €	3 239 458,00 €	3 313 364,00 €	73 906,00 €	1,13%
CCAS	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	1 855 000,00 €	5 000,00 €	0,14%
Subv. aux associations	3 797 262,27 €	3 479 206,95 €	3 671 606,06 €	192 399,11 €	-1,67%
Autres subv. et participations	63 884,52 €	37 204,39 €	54 952,30 €	17 747,91 €	-7,25%
TOTAL	8 950 604,79 €	8 605 869,34 €	8 896 944,36 €	289 053,02 €	-0,30%

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
Subventions et participations	8 950 604,79 €	8 605 869,34 €	8 896 944,36 €	291 075,02 €	-0,30%
Indemnités aux élus	597 560,31 €	629 890,36 €	636 086,50 €	6 196,14 €	3,17%
Autres dép. de gestion courante	199 948,67 €	197 575,55 €	285 279,87 €	87 704,32 €	19,45%
TOTAL	9 748 113,77 €	9 433 335,25 €	9 818 310,73 €	384 975,48 €	0,36%

Les indemnités et frais de mission des élus (636 k€)

Pour rappel, l'année 2020 était également dans ce cadre une année exceptionnelle : en effet, en raison de la crise sanitaire, le nouveau Conseil municipal n'avait été installé que le 23 mai 2020, impactant le montant des indemnités des élus qui avaient terminé le mandat précédent, sans commencer le mandat actuel.

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
Indemnités des élus	489 207,91 €	524 711,18 €	516 713,90 €	- 7 997,28 €	2,77%
Cotisations de retraite et de Sécurité Sociale	102 799,10 €	105 009,18 €	112 420,33 €	7 411,15 €	4,57%
Frais de mission et de formation	5 553,30 €	170,00 €	4 930,27 €	4 760,27 €	-5,78%
TOTAL	597 560,31 €	629 890,36 €	636 086,50 €	6 196,14 €	3,17%

➤ Chapitre 66 : les frais financiers (814 k€)

Mobilisation d'un nouvel emprunt en 2022 (1.5 M €), les frais financiers passent de 814 k€ en 2021 à 856 k€ en 2022. Une hausse qui reste contenue au regard de la hausse des taux amorcée en 2022.

➤ Chapitre 67 : les charges exceptionnelles (911 k€)

La variation constatée sur ce chapitre (+873 k€) s'explique par le versement des indemnités rattachées à un contentieux pour 520 k€ qui avait fait l'objet de l'inscription de provisions et par le paiement des indemnités liées à la rupture de bail commercial pour 275 k€.

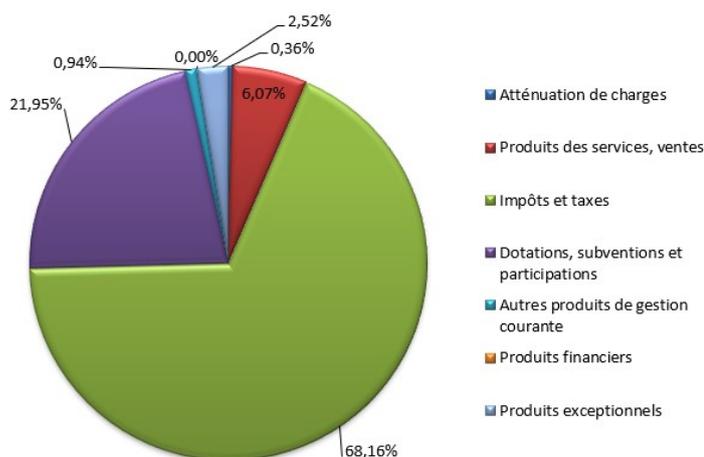
1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
013 Atténuation de charges	543 880,92 €	285 888,05 €	303 218,77 €	17 330,72 €	-25,33%
70 Produits des services, ventes	3 801 795,55 €	3 768 888,15 €	5 090 773,96 €	1 321 885,81 €	15,72%
73 Impôts et taxes	50 917 056,28 €	55 414 297,44 €	57 164 848,94 €	1 750 551,50 €	5,96%
74 Dotations, subventions et participations	18 574 962,89 €	17 830 291,72 €	18 407 697,95 €	577 406,23 €	-0,45%
75 Autres produits de gestion courante	934 300,83 €	454 762,19 €	787 852,90 €	333 090,71 €	-8,17%
76 Produits financiers	15 372,39 €	19 207,30 €	0,00 €	-19 207,30 €	-100,00%
77 Produits exceptionnels	3 154 539,51 €	9 359 919,13 €	2 114 125,67 €	-7 245 793,46 €	-18,14%
TOTAL Recettes réelles	77 941 908,37 €	87 133 253,98 €	83 868 518,19 €	-3 264 735,79 €	3,73%
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 156 951,69 €	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 780 742,15 €	S.O
TOTAL Recettes de fonctionnement	79 098 860,06 €	88 441 848,56 €	86 957 854,92 €	-1 483 993,64 €	4,85%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 3.75 % par rapport à 2021. Néanmoins, si on soustrait les recettes exceptionnelles (très élevées en 2021) on note une augmentation des recettes réelles à hauteur de 5.09 %

	Recettes réelles de fonct.	Produits des cessions d'immos	TOTAL	% évolution
2021	87 133 253,98 €	8 890 032,93 €	78 243 221,05 €	
2022	83 868 518,19 €	1 638 554,99 €	82 229 963,20 €	5,09%

Répartition des recettes de fonctionnement sur 2022 :



► Chapitre 70 : les produits des services, du domaine et ventes directes (5.09 M €)

Les recettes de ce chapitre augmentent très fortement d'un peu **plus de 35 %** par rapport à 2021.

Les principaux éléments expliquant cette forte augmentation sont :

- Le retour à un niveau conforme avant la crise sanitaire pour l'utilisation des services liés à la restauration scolaire et aux activités périscolaires (+ 635 k€)
- Le retour également à un niveau conforme avant crise sanitaire et même supérieur pour l'utilisation des services liés aux droits d'entrée aux services culturels (+ 174 k€) et participation des usagers MPT (+ 298k€)
- L'évolution des relations avec l'Agglo dans les transferts de compétence.

► Les recettes d'impositions : chapitres 73 et une partie du 74 (pour les compensations), total : 59.1 M€

Les taux d'imposition votés par la municipalité sont restés stables depuis 2014 (ils ont augmenté à Valence une fois de +8% en 2010, depuis 1994), en respect de l'engagement pris.

En préambule aux éléments ci-après, il convient de rappeler que l'année 2021 a marqué le début d'une nouvelle ère de la fiscalité locale avec la mise en œuvre concomitante de deux réformes fiscales d'envergure pour la commune :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- La baisse de 50% de la taxe foncière des établissements industriels.

Les comparaisons avec les années précédentes sont ainsi relativement sans objet et il convient de considérer l'année 2021 comme une nouvelle année de référence peu comparable avec le passé. Aussi, pour comprendre la fiscalité aujourd'hui il faut confronter les chiffres du compte administratif avec les états fiscaux fournis par les services de Bercy. L'analyse ci-après vise à rendre lisible l'évolution réelle des produits fiscaux.

Répartition du produit fiscal depuis 2020

Produits en €	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation	18 358 262	1 123 313	1 081 639
Taxe Foncière Bâti	27 414 330	42 812 044	44 273 284
Taxe Foncière Non Bâti	195 356	202 421	202 400
Rôles complémentaires et supplémentaires (TH/TF)	115 224	177 173	109 119
Montant du coefficient correcteur		3 731 466	3 885 149
Sous total chapitre 73	46 083 172	48 046 417	49 551 591
Compensations TH	2 691 187		
Compensations TFB – avant 2020	252 741	271 429	398 218
Compensations TFB – nouveauté 2021 : 50% locaux industriels		1 481 507	1 517 318
Compensations TFNB	17 879	17 820	17 793
Sous total chapitre 74	2 961 807	1 770 756	1 933 329
TOTAL chapitres 73 + 74	49 044 979	49 817 173	51 484 920

La taxe d'habitation

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur la résidence principale. En ce qui concerne les 20% des ménages restant, cette imposition n'est plus affectée aux collectivités mais à l'Etat et sa suppression sera effective pour fin 2023.

Cette réforme s'est traduite dans le budget de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2021. La taxe d'habitation supprimée a été compensée par l'affectation de la taxe foncière du Département avec un coefficient correcteur.

Il reste, dans les recettes de la Ville, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et biens divers ainsi que sur les logements vacants (total de 1,08 M€). Il est constaté en 2022 un léger recul du produit. En effet cette taxe étroitement liée au régime d'occupation temporaire est plus instable que l'ancienne imposition.

La taxe foncière

En remplacement de la taxe d'habitation, la Ville a récupéré la part de la taxe foncière du Département et le taux 2020 de 15,51 %. Les deux montants n'étant pas identiques, un coefficient correcteur de la réforme a été calculé. Le

montant correspondant est de 3,9 M€ en 2022. Ce dernier est versé par l'Etat au chapitre 73 et se rajoute au montant de taxe foncière effectivement payée sur le territoire.

En parallèle de l'impact de la réforme fiscale, la taxe foncière évolue toujours de deux façons :

- L'actualisation automatique calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour les locaux d'habitation et industriels, relativement important en 2022 (+ 3,4 % contre + 0,2 % en 2021) et selon les loyers déclarés pour les locaux commerciaux, stable en 2022 (+ 0,7 % en 2021 et 2022). L'actualisation moyenne pondérée des bases entre les trois types de locaux est ainsi de + 2,6% en 2022 contre + 0,4% en 2021.
- La variation physique : issue notamment des changements intervenus dans les locaux imposables (constructions, démolitions, réhabilitations, réévaluations, locaux vacants, etc...) et des exonérations. L'augmentation physique moyenne recalculée des bases nettes de la taxe foncière est relativement importante en 2022 : + 1% contre + 0,6 % en 2021.

A cela s'ajoute des rôles complémentaires et supplémentaires émis par les services fiscaux à la suite de régularisations et contrôles, ils s'élèvent à près de 100 K€ par an.

Les compensations fiscales

Suite à la réforme fiscale, le panier des compensations à verser aux collectivités locales pour les exonérations relatives à la fiscalité locale a connu une recomposition importante depuis 2021 :

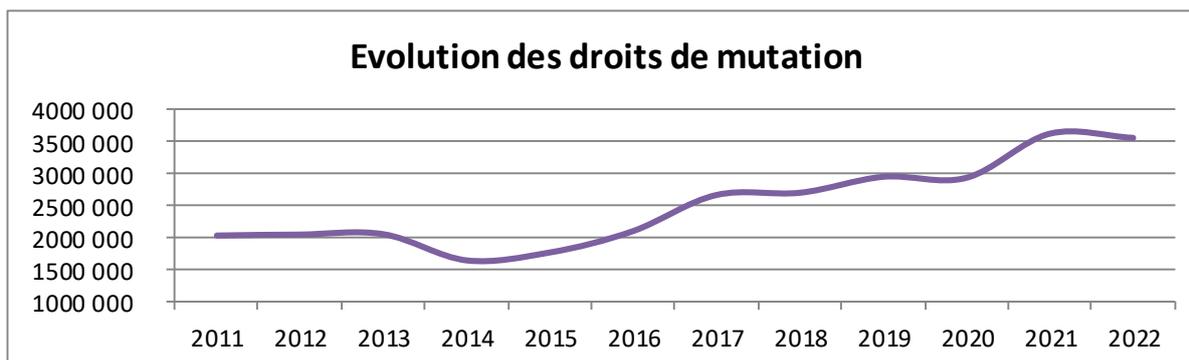
- Tout d'abord, la compensation relative à la taxe d'habitation des personnes de condition modeste a disparu.
- Ensuite, les autres compensations existantes en 2020 et relatives à la taxe foncière ne sont pas modifiées par la dernière loi de finances. Leurs montants augmentent en 2022 suite à la récupération du taux de taxe foncière départementale.
- Enfin, suite à la baisse de 50% de la taxe foncière des établissements industriels, une nouvelle compensation correspondante de taxe foncière est apparue en 2021 au chapitre 74. Cette compensation était déjà calculée dès 2021 en prenant en compte le nouveau taux de taxe foncière départementale. Elle reste relativement stable en 2022.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation

Le montant des droits de mutation reste en 2022 à un niveau historiquement élevé qui reflète toujours un fort dynamisme et une forte attractivité du marché immobilier sur le territoire de Valence.

Produits	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Droits de mutation, en €	2 035 852	2 052 315	2 056 596	1 647 043	1 770 727	2 108 249	2 673 892	2 706 758	2 956 018	2 940 787	3 632 584	3 565 848
Evolution N / N-1	4,1 %	0,8%	0,2%	- 19,9%	7,5%	19,1%	26,8%	1,2%	9,2%	- 0,5%	+ 23,5 %	-1,8%

La dynamique de la taxe additionnelle sur les droits de mutation s'avère extrêmement sensible. La ville de Valence continue de bénéficier d'une forte attractivité. A cela s'ajoutait des taux d'intérêt bas en 2022, l'inversion de tendance nationale risque de modérer le niveau de ces produits pour la ville de Valence à l'avenir.



Les

autres produits de fiscalité

Produits en €	2020	2021	2022
Dotation solidarité communautaire	163 942	2 136 580	2 152 847
Fonds national de garantie individuelle de ressources	34 030	34 030	34 030
Taxe sur les pylônes	20 344	20 808	21 352
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 067 622	1 101 757	1 160 814
Taxe sur la publicité locale extérieure	607 159	442 121	662 559
TOTAL	1 893 097	3 735 296	4 031 602

Parmi ces recettes, l'évolution de la dotation de solidarité communautaire est issue du nouveau pacte financier et fiscal avec la Communauté d'agglomération.

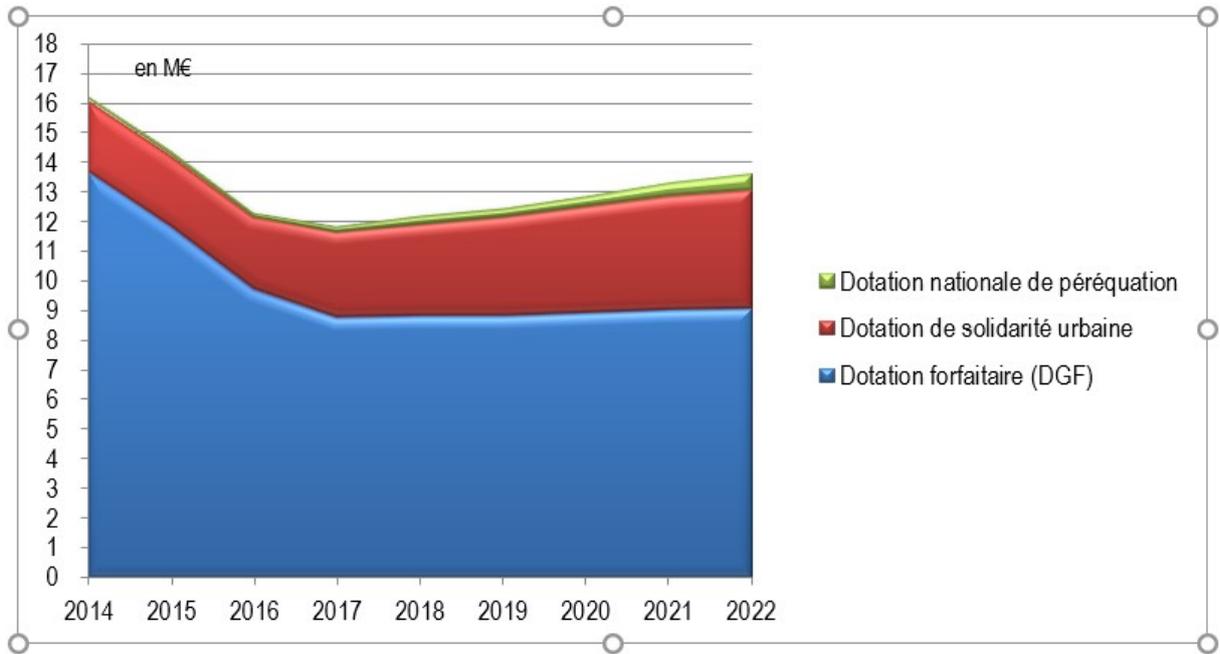
La taxe sur la consommation finale d'électricité est calculée à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA tandis que la taxe locale sur la publicité extérieure concerne les supports publicitaires fixes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local (dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes). Cette recette avait baissé suite aux exonérations votées par le conseil municipal lors de la période de « COVID »

► Les dotations de l'Etat au chapitre 74 (13,6 M€)

Au total sur la période 2014-2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de Valence a diminué de -27 %. Elle croît depuis 2017 pour la commune de Valence, selon les nouvelles modalités instaurées, notamment en raison de la réforme de la Dotation de solidarité urbaine.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DGF)	13 709 569 €	11 834 193 €	9 729 253 €	8 778 974 €	8 793 518 €	8 791 701 €	8 891 458 €	9 031 023 €	9 043 097 €
Dotation de solidarité urbaine	2 385 346 €	2 406 814 €	2 430 882 €	2 885 238 €	3 158 542 €	3 392 010 €	3 645 994 €	3 857 281 €	4 053 347 €
Dotation nationale de péréquation	122 284 €	146 741 €	176 089 €	211 307 €	253 568 €	304 282 €	365 138 €	438 166 €	525 799 €
TOTAL	16 217 199 €	14 387 748 €	12 336 224 €	11 875 519 €	12 205 628 €	12 487 993 €	12 902 590 €	13 326 470 €	13 622 243 €

Au total, en 2022, les pertes cumulées depuis 2013, où les dotations s'élevaient à 16,9 M€, atteignent 32,4 M€ de recettes en moins pour le financement de la Ville.



➤ **Les subventions et participations au chapitre 74 (4.78 M€)**

En dehors de ces 3 dotations, le chapitre 74 regroupe :

- Les compensations de l'Etat notamment au titre des exonérations de taxes (voir supra)
- Le FCTVA récupérable en fonctionnement, 148 k€, soit un montant quasi identique à 2021
- La dotation générale de décentralisation : montant de 2022 (335 K€) n'a pu être rattaché à l'exercice 2022 et sera comptabilisé en 2023.
- Des subventions versées notamment
 - Etat : chantiers jeunes, file active, point relais oxygène, quartiers d'été...
 - ANRU : communication et conduite de projet...
 - Agence Régionale de Santé : médiateur santé, centre de vaccination, maison relais santé...
 - Région : Journées de la truffe, location équipements sportifs
 - Département : location équipements sportifs, Gestion des zones humides, Maison des internes, Vaccinations...
 - Autres : Caisse d'allocations familiales, du mécénat ...

➤ **Chapitre 75 : les produits de gestion courante (787 k€)**

Ce chapitre contient principalement les loyers perçus par la commune.

➤ **Chapitre 77 : les produits exceptionnels (2,114 M€)**

Ce chapitre contient les cessions immobilières et de matériels ainsi que des recettes exceptionnelles souvent liées aux indemnités reçues par les assurances ou suite à des jugements.

La forte baisse des recettes est due au fait que celles perçues en 2021 étaient particulièrement importantes en raison de très nombreuses cessions, à hauteur de 8,9 M€, qui avaient principalement concerné :

- La vente des actions dans le cadre de la SEM In Situ, 6,9 M€ au total (Agglo, CASRA, CDC) ;
- 33 Rue Amblard, à VALRIM, 756 k€,

- Les Lantories Nord à M. Brosche, 643 k€,
- 51 Rue de l'Isle, SCI SEREN 07, 260 k€,
- 12 Impasse du Stade, Monsieur et Madame KHATCHADOURIAN PENZA, 170 k€.

Sur 2022, les cessions à hauteur de 1,638 M € ont principalement concerné :

La vente de l'ensemble immobilier Cardonnel pour un montant de 969 k€

La cession du bâtiment abritant du Centre Médico-psycho- pédagogique (CMPP) pour un montant de 360 k€

Indicateurs de gestion :

Pour les raisons sus-évoquées, les recettes exceptionnelles ont eu un impact important sur l'épargne brute dégagée en 2021.

En €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de gestion courante	74 890 941	74 771 996	77 754 128	81 754 392
Dépenses de gestion courante	64 004 757	61 150 609	64 322 634	69 861 981
Excédent Brut de Fonctionnement	10 886 184	13 621 387	13 431 494	11 892 411
Résultat exceptionnel (hors cessions)	+272 125	+422 434	+431 766	- 435 624
Résultat financier	-1 088 673	-961 532	-794 454	- 856 820
Capacité d'autofinancement brute	10 069 636	13 082 289	13 068 806	10 599 967
Remboursement du capital de la dette	8 091 321	5 447 756	4 863 999	4 628 561
Capacité d'autofinancement nette	1 978 315	7 634 533	8 204 807	5 971 406

La section d'investissement

1.1.3 Les dépenses d'investissement

	Chapitre	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
20	Immobilisations incorporelles	804 547,17 €	491 086,94 €	338 956,57 €	- 152 130,37 €	-35,09%
204	Subventions d'équipement versées	2 522 281,62 €	2 643 700,80 €	2 572 967,89 €	- 70 732,91 €	1,00%
21	Immobilisations corporelles	11 837 808,55 €	6 889 153,51 €	7 458 261,98 €	569 108,47 €	-20,63%
23	Immobilisations en cours	1 440 340,10 €	8 372 417,57 €	11 549 795,49 €	3 177 377,92 €	183,17%
45	Travaux pour compte de tiers	4 046 220,57 €	904 501,38 €	302 487,25 €	- 602 014,13 €	-72,66%
	TOTAL Dépenses d'équipement	20 651 198,01 €	19 300 860,20 €	22 222 469,18 €	2 921 608,98 €	3,73%
10	Dotations	983 665,56 €	- €	- €	- €	S.O
13	Subventions à reverser	1 750,00 €	- €	- €	- €	S.O
16	Remboursement du capital de la dette	5 489 130,73 €	4 863 998,89 €	4 629 576,46 €	- 234 422,43 €	-8,16%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	4 330,00 €	4 330,00 €	S.O
	Total Dépenses réelles	27 125 744,30 €	24 164 859,09 €	26 856 375,64 €	2 691 516,55 €	-0,50%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 156 951,69 €	1 308 594,58 €	3 089 336,73 €	1 780 742,15 €	63,41%
041	Opérations patrimoniales	111 535,43 €	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	5 098 934,27 €	750,42%
	Total Dépenses d'investissement	28 394 231,42 €	28 440 915,61 €	38 012 108,58 €	9 571 192,97 €	15,70%

En 2022, les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à 22,3 M€, soit en augmentation de plus de 15.5 % par rapport au 2021

Cette dynamique trouve sa source à l'appui de deux effets :

Le début de la concrétisation des projets structurants rattachés au plan de mandat avec l'engagement des opérations correspondantes

La reprise à un rythme normal des activités suite à crise sanitaire

Le niveau des dépenses d'équipement 2022 de Valence reste élevé :

Dépenses d'équipement en M€

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
17,4	17,5	24,3	23,2	20,7	19,3	22,3

Les réalisations des priorités du Plan de mandat

Le tableau ci-contre récapitule les réalisations par thématique :

Domaines d'activité	CA 2022
Aménagement urbains et cadre de vie	8 639 072 €
Sports et jeunesse	6 196 700 €
Enseignement	2 542 538 €
Administration générale	943 218 €
Culture	718 316 €
Sécurité et salubrité publique	573 972 €
Santé, social et famille	71 454 €
Action économique	384 626 €
Actions pour le logement	34 840 €
Attribution de compensation	2 122 061 €
TOTAL	22 226 797 €

Les montants présentés ci-dessous sont les crédits de paiement dépensés en 2022 et ne représentent pas le montant total des opérations.

En 2022, les dépenses ont principalement porté sur :

Aménagements urbains et cadre de vie (8,6M€)

On retrouve sur l'exercice 2022 notamment des travaux

- De rénovation de voirie et places : place du onze novembre pour 250 K€, avenue de chabeuil pour 560 K€, rue de l'isle pour 280 K€, avenue des baumes pour 207 K€, rue Kiki Latry pour 210 K€, Rene de Châteaux briand pour 140 K€, Rue Chorier pour 110K€...
- D'aménagement de parc et espaces verts : Parc Jovet pour 850 K€, Parc Delessert pour 362 K€, parc des trinitaires pour 95 K€, parc jean perdrix pour 40 K€, aire de jeux du petit charan

-Acquisitions foncières,857 k€ :

Locaux administratifs à côté de la gare propriété de la commune de Valence (558 k€)

Terrain bâti avenue de Provence (255 k€)

-Renouvellement du patrimoine arboré, 1,173 M€

-Acquisition de matériels performants pour les équipes (489 k€)

Sports et jeunesse (6,1 M€)

Dans la thématique Sports on retrouve notamment : la fin des paiements de la cité de l'escalade pour 4 M€, le Stade Briffaut 606 K€, Tir olympique 230 K€, Stade de la Chamberlière 232 K€, Gymnase Valensolles pour 43 K€

En ce qui concerne la Jeunesse il s'agit notamment de travaux de rénovation et d'accessibilité sur les MPT notamment polygone 23 K€, du plan pour 41 K€ et fontbarlettes pour 39 K€ et des travaux de restructuration sur la MPT Valensolles pour 315 K€...

Enseignement (2,5M€)

On retrouve en 2022 notamment des dépenses pour la rénovation de l'école élémentaire ARCHIMBAUD pour 453 K€, de l'école élémentaire VALLES, de l'école élémentaire FREINET pour 351 K€, de l'école élémentaire et la cour LaGrange pour 190 K€, de l'école maternelle Rolland pour 106 K€, de l'école maternelle buisson pour 37 K€...

Administration générale (0.9 M€)

Pour les dépenses significatives il s'agit notamment de :

- 110 K€ d'acquisition de véhicules et 167 K€ d'acquisition de matériels informatique
- 110 K€ de travaux sur le centre technique municipal
- 21 K€ d'entretien sur l'Hôtel de Ville
- 60 K€ de démolition du garage rue Servan...

Culture (718 k€)

- 200K€ pour la rénovation de la maison des têtes
- 122 K€ sur les acquisitions et conservation du musée
- 40 K€ sur les réparations de l'église notre dame
- 64 K€ de matériels et réparations pour le théâtre

Sécurité et salubrité publique (573 k€)

- 220 K€ d'acquisition renouvellement et maintenance de dispositif de vidéoprotection
- 110 K€ d'acquisition de véhicules et matériels pour la police municipale
- 162 K€ de démolitions sur des bâtiments rue Bouffier et rue des Repenties

Action économique (384 k€)

- Rénovation du kiosque commerce pour 60 K€
- Des subventions et aides commerçants dans le cadre du contrat du ville pour 104 K€
- Travaux sur le ex CIO pour 191 K€

Actions pour le logement (34 k€)

- 24 K€ pour de travaux pour des logements propriétés de la Vile
- 8 K€ d'aide aux prioritaires et copropriétés

1.1.4 Les recettes d'investissement

	Chapitre	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
10	Dotations et avances	7 787 486,65 €	10 626 732,55 €	2 872 225,91 €	- 7 754 506,64 €	-39,27%
13	Subventions reçues	4 494 506,73 €	3 598 205,24 €	2 858 289,87 €	- 739 915,37 €	-20,25%
16	Emprunt long terme	16 916,67 €	4 000 267,00 €	1 500 050,00 €	- 2 500 217,00 €	841,66%
21	Immobilisations corporelles	4 566,00 €	- €	- €	- €	S.O
23	Immobilisations en cours	560,38 €	- €	260,10 €	260,10 €	S.O
45	Travaux pour compte de tiers	2 500 153,68 €	1 397 108,91 €	342 510,42 €	- 1 054 598,49 €	-62,99%
	TOTAL Recettes réelles	14 804 190,11 €	19 622 313,70 €	7 573 336,30 €	- 12 048 977,40 €	-28,48%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 416 818,58 €	13 869 623,69 €	9 453 794,49 €	- 4 415 829,20 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	111 535,43 €	2 967 461,94 €	8 066 396,21 €	5 098 934,27 €	S.O
	TOTAL Recettes Investissement	22 332 544,12 €	36 459 399,33 €	25 093 527,00 €	- 11 365 872,33 €	6,00%

La baisse des recettes réelles d'investissement par rapport à 2021, de l'ordre d'un peu plus de 12 M €, s'explique principalement par :

- Le très faible montant du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement au compte 1068 pour l'année 2022, le solde de clôture de la section d'investissement étant positif en 2021.
- Un recours bien moindre à l'emprunt de 1.5 M € en 2022 contre 4 M € en 2021 (voir analyse de la dette ci-après)

Les principales sources de recettes en investissement :

- Le chapitre 10, relatif aux dotations et avances se décompose de la manière suivante :
 - La recette du FCTVA : 1.882 M€, soit - 241 k€ par rapport à 2021 ;
 - Le résultat de Fonctionnement affecté à l'Investissement :
 - La taxe d'aménagement : 827 k€, soit - 0.218 k€ par rapport à 2021.
- Les subventions d'équipement perçues (chapitre 13) se répartissent ainsi :

	2022
Etat	344 053,15 €
Région	435 500,00 €
Département	776 363,00 €
Agglo : neutralisation investissement 20	526 953,00 €
Autres partenaires	90 057,72 €
Amendes de Police 2022	685 363,00 €
TOTAL	2 858 289,87 €

A titre d'exemple, les subventions perçues par des organismes publics sont notamment :

- Etat :
 - Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Solde lié aux travaux de la Place Manouchian (38 k€, solde travaux école Montaigne (34 k€),
 - Subvention de l'ANRU dans le cadre du PRU 2 (193 k€)

Subvention FIPD (12 k€) pour l'aménagement de caméras

- Région : acompte subvention (435 k€) pour l'accompagnement replantation arbre suite à la neige 2019
- Département : acompte n°2 pour la Cité de l'escalade (455 k€), aménagement de voiries (86 k€) dispositif grandes villes, solde subvention neige 2019 (234 k€).

En ce qui concerne les autres partenaires :

- Le solde de la participation de l'ADAPEI dans le cadre du PUP (79 k€),
- La CAF pour l'acquisition d'un triporteur (2 k€)

- En 2022, la Ville a eu recours à un nouvel emprunt pour financer son investissement, à hauteur de 1.5 M€.
- Les recettes relatives au compte de tiers (chapitre 45 – 342 k€) concernent principalement l'aménagement du CIAP (155 k€) et le NPNRU Foch Narwick (130 K€)

2 PRESENTATION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante :

2.1 Bilan au 31 décembre 2022

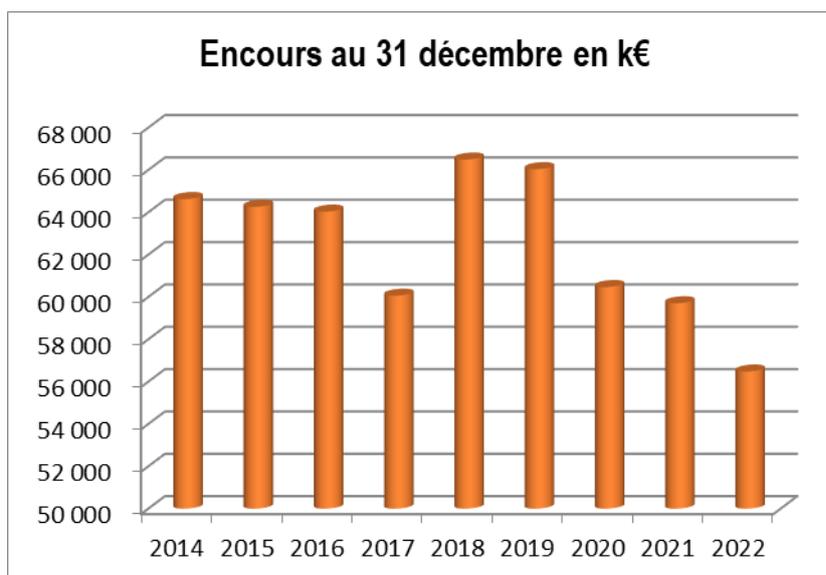
Evolution de l'encours de la dette Source : MINEFI – Comptes des Communes

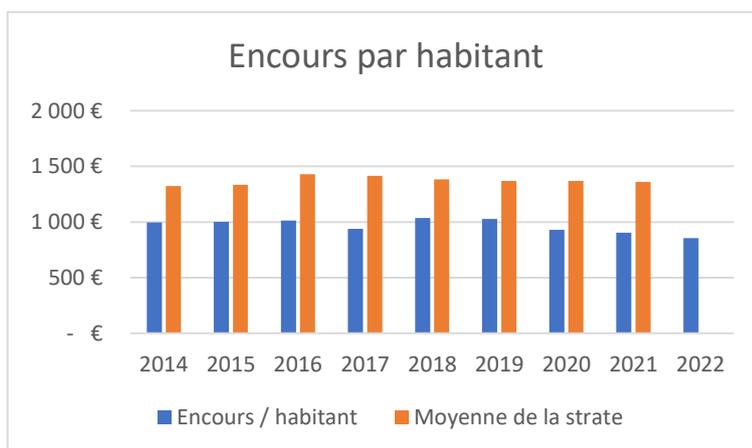
En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 31 décembre en k€	64 626	64 259	64 032	60 060	66 492	66 038	60 469	59 702	56 477
Encours / habitant	995 €	1 002 €	1 012 €	938 €	1 036 €	1 027 €	931 €	903 €	854 €
Moyenne de la strate	1 322 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 368 €	1 370 €	1 361 €	nc

Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un premier groupement fiscalisé. Avec 65 000 habitants, nous sommes dans le tiers de la strate.

Le budget principal a réalisé un emprunt de 1,5 M € auprès de la Banque Postale, sur 20 ans à un taux fixe de 2,65 %.
Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 56,477 M€.

En 2020, grâce aux efforts de stabilité sur le dernier mandat, l'encours est repassé sous les 1 000 € par habitant.





L'encours par habitants de la Ville de Valence demeure toujours bien inférieur à la moyenne de la strate des communes entre 50 000 et 100 000 habitants.

La dette du Budget Principal de la Ville compte 27 lignes d'emprunts. Les deux prêts swaps sont échus. Ils n'apparaissent plus dans l'encours de dette.

Capital dû restant (CRD) 56 477 156 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 1,71 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 3 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 6 mois	Nombre de lignes 27
--	-------------------------------------	---	---	------------------------

2.2 Structure de la dette

L'encours de la dette est composé ainsi :

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	37 610 431 €	66,59%	1,57%
Variable	4 966 667 €	8,79%	2,25%
Livret A	13 900 057 €	24,61%	1,90%
Ensemble des risques	56 477 155 €	100,00%	1,71%

2.2.1 Répartition par prêteur

CRD = Capital restant dû

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 025 057 €	26,60%
CAISSE D'EPARGNE	11 525 524 €	20,41%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	9 704 222 €	17,18%
SOCIETE GENERALE	8 650 000 €	15,32%
SFIL CAFFIL	6 866 787 €	12,16%
CREDIT MUTUEL	3 205 565 €	5,68%
BANQUE POSTALE	1 500 000 €	2,66%
Ensemble des prêteurs	56 477 156 €	100,00%

2.2.2 Classification du risque

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg avec pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans.

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire pour la section d'investissement à hauteur de – 207 041.17 € et déficitaire de – 82 853.73 € pour la section de fonctionnement.

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
	1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)
Investissement	- 5 972,63 €		- 207 041,17 €	- 213 013,80 €
Fonctionnement	- 66 931,97 €	- €	- 82 853,73 €	- 149 785,70 €
TOTAL	- 72 904,60 €	- €	- 289 894,90 €	- 362 799,50 €

Les dépenses réelles sont constituées exclusivement par les échéances de dette qui représentent 233 114,17 € de capital (investissement) et 56780,73 € d'intérêts (fonctionnement).

Il n'y pas eu de recettes réelles sur ce budget en 2022, que ce soit en fonctionnement ou en investissement car les loyers versés par Radio France Bleu ont été enregistré sur le budget principal de la collectivité

Contrairement aux années 2020 et 2021 (cessions pavillon Est), il n'y a pas eu d'encaissement de vente de biens immobiliers sur l'exercice 2022

Les autres écritures constatées sur ce budget sont uniquement des écritures d'ordre rattachées à l'amortissement de différentes immobilisations.

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
011 Charges à caractère général	850,00 €	- €	- €	- €	S.O
65 Autres charges de gestion courante	- €	2,86 €	- €	- 2,86 €	S.O
66 Charges financières	59 890,61 €	58 080,34 €	56 780,73 €	- 1 299,61 €	-5,19%
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	S.O
Dépenses réelles	60 740,61 €	58 083,20 €	56 780,73 €	- 1 302,47 €	-6,52%
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	889 417,01 €	226 073,00 €	26 073,00 €	- 200 000,00 €	-97,07%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	950 157,62 €	284 156,20 €	82 853,73 €	- 201 302,47 €	-91,28%

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
75 Autres produits de gestion courante	78 028,38 €	26 009,46 €	- €	- 26 009,46 €	-100,00%
77 Produits exceptionnels	530 000,00 €	200 000,00 €	- €	- 200 000,00 €	S.O
Recettes réelles	608 028,38 €	226 009,46 €	- €	- 226 009,46 €	-100,00%
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	333 344,01 €	- €	- €	- €	S.O
TOTAL Recettes de fonctionnement	941 372,39 €	226 009,46 €	- €	226 009,46 €	-100,00%

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
16 Emprunt	236 401,69 €	220 614,17 €	233 114,17 €	12 500,00 €	-1,39%
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	S.O
21 Immobilisations corporelles	10 537,16 €	- €	- €	- €	-100,00%
Dépenses réelles	246 938,85 €	220 614,17 €	233 114,17 €	12 500,00 €	-2,84%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	333 344,01 €		- €	- €	-5,60%
041 Opérations patrimoniales	989,19 €		- €	- €	S.O
TOTAL Dépenses d'investissement	581 272,05 €	220 614,17 €	233 114,17 €	12 500,00 €	-59,90%

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
10 Dotations et avances	65 709,91 €	- €	- €	- €	S.O
16 Emprunt long terme	- €	- €	- €	- €	S.O
Recettes réelles	65 709,91 €		- €	- €	S.O
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	889 417,01 €	226 073,00 €	26 073,00 €	- 200 000,00 €	S.O
041 Opérations patrimoniales	989,19 €	- €	- €	- €	S.O
TOTAL Recettes d'investissement	956 116,11 €	226 073,00 €	26 073,00 €	- 200 000,00 €	-97,27%

Présentation de la dette du budget annexe Latour Maubourg

Au 31 décembre 2022 :

Capital dû restant (CRD) 2 959 870 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 2,91 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 9 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 6 mois	Nombre de lignes 4
---	-------------------------------------	---	---	-----------------------

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	1 497 370 €	50,59%	3,11%
Variable	1 462 500 €	49,51%	2,80%
Ensemble des risques	2 959 870 €	100,00%	2,96%

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
ARKEA	1 462 500 €	49,41%
SOCIETE GENERALE	1 100 000 €	37,16%
CAISSE D'EPARGNE	397 370 €	13,43%
Ensemble des prêteurs	2 959 870 €	100,00%

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, il n'est pas prévu de contracter de nouveaux emprunts.

3.2 Le Budget annexe Parkings

Depuis 2019, tous les frais, dont ceux de personnel, relatifs à la gestion du stationnement payant et l'ensemble des recettes relatives sont entièrement retracés sur ce budget. A ce titre, l'opération d'investissement de création du nouveau Parking du site Latour Maubourg fait partie des dépenses d'investissement.

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire pour la section d'investissement à hauteur de 250 934.52 € et excédentaire de 381 640.38 € pour la section de fonctionnement.

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
	1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)
Investissement	516 064,59 €	- €	- 250 934,52 €	265 130,07 €
Fonctionnement	878 758,64 €	- €	381 640,48 €	1 260 399,12 €
TOTAL	1 394 823,23 €	- €	130 705,96 €	1 525 529,19 €

En fonctionnement :

Les charges sont principalement constituées :

Au chapitre 011, charges à caractère général,

- des coûts de prestations de services liées de la surveillance du parking Clacton, de la maintenance des horodateurs et de la prestation de gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS) au chapitre 011, L'augmentation de 58 k € est liée de la hausse des besoins de maintenance suite au déploiement des horodateurs complémentaires et les évolutions de prix

- des frais de personnel au chapitre 012, L'augmentation des charges à hauteur de 185 k€ se justifie par la nécessité d'assurer des recrutements complémentaires en raison de l'élargissement du périmètre de stationnement payant et, d'une manière identique au budget principal (voir supra), des effets revalorisations des rémunérations.

- du reversement des recettes du parking du Clos Sylvestre au CCAS, au chapitre 67.

Les recettes sont constituées des encaissements de la régie Stationnement et de l'ensemble des recettes issues des parkings payants et des Forfaits Post Stationnement.

A ce titre, il convient de noter l'augmentation conséquente des recettes (+252 k€) qui s'explique de façon conjointe par l'extension du périmètre et l'évolution des tarifs en septembre 2022.

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
011 Charges à caractère général	123 732,67 €	284 495,91 €	342 862,15 €	58 366,24 €	177,10%
012 Charges de personnel	471 711,23 €	422 217,76 €	606 901,09 €	184 683,33 €	28,66%
014 Atténuation de produits	150,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
65 Autres charges de gestion courante	2,19 €	1,25 €	2 169,10 €	2 167,85 €	S.O.
66 Charges financières	- €	13 551,80 €	9 245,27 €	- 4 306,53 €	S.O.
67 Charges exceptionnelles	38 012,28 €	43 468,91 €	42 186,54 €	- 1 282,37 €	10,98%
68 Dotation aux provisions	- €	1 133,00 €	- €	- 1 133,00 €	S.O.
Dépenses réelles	633 608,37 €	764 868,63 €	1 003 364,15 €	238 495,52 €	25,84%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 946,10 €	72 454,46 €	73 058,99 €	604,53 €	10,79%
TOTAL Dépenses d'exploitation	699 554,47 €	837 323,09 €	1 076 423,14 €	239 100,05 €	55,87%

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
013 Atténuation de charges	1 854,82 €	1 893,71 €	2 632,00 €	738,29 €	41,90%
70 Produits des services, ventes	65 954,83 €	57 034,80 €	10 374,00 €	- 46 660,80 €	-84,27%
75 Autres produits de gestion courante	1 129 938,36 €	1 153 495,73 €	1 405 145,62 €	251 649,89 €	24,36%
77 Produits exceptionnels	- €	180 595,00 €	- €	- 180 595,00 €	S.O.
Recettes réelles	1 197 748,01 €	1 393 019,24 €	1 418 151,62 €	205 727,38 €	18,40%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 807,00 €	22 807,00 €	39 912,00 €	17 105,00 €	75,00%
TOTAL Recettes d'exploitation	1 220 555,01 €	1 415 826,24 €	1 458 063,62 €	222 832,38 €	19,46%

En investissement :

Les dépenses correspondent à de nouvelles acquisitions d'horodateurs ou de grosses réparations sur ceux-ci, au marquage au sol lié à l'extension du stationnement (31 k€), au changement du moteur du portail du parking Clacton (0.3 k€) et au remboursement de l'emprunt.

A l'exception des recettes d'ordre, il n'y a pas de recettes réelles constatées au budget 2022.

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
21 Immobilisations corporelles	72 807,76 €	8 080,47 €	219 527,05 €	211 446,58 €	201,52%
23 Travaux en cours	68 215,28 €	79 559,25 €	2 326,37 €	- 77 232,88 €	-96,59%
45 Travaux pour compte de tiers	441 586,72 €	1 374,60 €	- €	- 1 374,60 €	S.O.
16 Remboursement capital de la dette	- €	66 776,93 €	62 228,09 €	- 4 548,84 €	S.O.
Dépenses réelles	582 609,76 €	155 791,25 €	284 081,51 €	128 290,26 €	-51,24%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	22 807,00 €	22 807,00 €	39 912,00 €	17 105,00 €	75,00%
041 Opérations patrimoniales	66 211,27 €	- €	- €	- €	S.O.
TOTAL Dépenses d'investissement	671 628,03 €	178 598,25 €	323 993,51 €	145 395,26 €	-51,76%

	2020	2021	2022	Evolution en valeur 2022/2021	Variation moyenne annuelle 2022/2020
10 Dotations et avances	448 134,84 €	220 745,05 €	- €	- 220 745,05 €	S.O
13 Subventions reçues	- €	790 250,26 €	- €	- 790 250,26 €	S.O
16 Emprunt long terme	1 000 000,00 €	- €	- €	- €	S.O
23 Immobilisations en cours	1 107,96 €	- €	- €	- €	S.O
Recettes réelles	1 449 242,80 €	1 010 995,31 €	- €	-1 010 995,31 €	-100,00%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 946,10 €	72 454,46 €	73 058,99 €	604,53 €	10,79%
041 Opérations patrimoniales	66 211,27 €	- €	- €	- €	S.O
TOTAL Recettes d'investissement	1 581 400,17 €	1 083 449,77 €	73 058,99 €	-1 010 390,78 €	-95,38%

Présentation de la dette du budget annexe Parkings

Au 31 décembre 2022 :

Capital dû restant (CRD) 870 995 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 1,05 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 1 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 8 mois	Nombre de lignes 1
---------------------------------------	-------------------------------------	---	---	-----------------------

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	870 995 €	100,00%	1,05%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	870 995 €	100,00%	1,05%

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	870 995 €	100,00%
Ensemble des prêteurs	870 995 €	100,00%

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.